

Chantiers pour demain

Nouvelles année scolaire et législature pour l'École en Communauté française. À la lumière de la Déclaration de politique communautaire (DPC), entrées libres a demandé aux cinq Secrétaires généraux des fédérations du SeGEC leurs priorités pour les années à venir.

FONDAMENTAL

Godefroid CARTUYVELS

La Fédération de l'enseignement fondamental rappelle plusieurs engagements pris lors de précédentes législatures et insiste sur l'importance de les rendre effectifs:

- restaurer une plus grande autonomie d'organisation des établissements après concertation au niveau local, pour permettre aux équipes éducatives de s'ajuster au mieux aux spécificités et aux besoins des populations scolaires dont elles ont la charge;
- revaloriser la fonction des directions en leur octroyant enfin une aide qui leur permette de piloter leur établissement, effectuer le rattrapage du barème des directions du fondamental par rapport à celui des directions du 1^{er} degré de l'enseignement secondaire et restaurer une tension salariale correcte entre directeurs et instituteurs;
- créer d'urgence un cadre d'éducateurs pour toutes les écoles fondamentales.

Ces trois priorités rencontrent les engagements formels des partis de la nouvelle coalition à la veille des élections. Une autre priorité plus ancienne encore:

- renforcer d'urgence l'encadrement dans l'enseignement maternel, notamment par la prise en charge des plus petits (classes d'accueil 2 ans ½ - 3 ans). Honorer à cet effet l'engagement de la Saint-Boniface de prendre en compte 100% (contre 88% actuellement) des élèves inscrits en maternel pour les subventions de fonctionnement.

SECONDAIRE

José SOBLET

- évaluations externes: il conviendrait de développer et d'harmoniser le dispositif des évaluations externes

plutôt que de se livrer à un travail pharaonique de détermination fine des degrés de maîtrise des compétences;

- tronc commun jusqu'à 14 ans et accès du plus grand nombre à la maîtrise des socles de compétences: un enjeu majeur. Il sera intéressant, dans ce cadre, de rouvrir le dossier des premiers degrés autonomes (DOA);

- encadrement différencié: le nombre d'élèves bénéficiaires augmente et les établissements peuvent concocter un projet quinquennal d'utilisation des moyens favorisant la réussite scolaire. La FESec a anticipé cette mise en œuvre en proposant son aide aux écoles pour la construction de leur Projet Global d'Actions d'Encadrement Différencié;

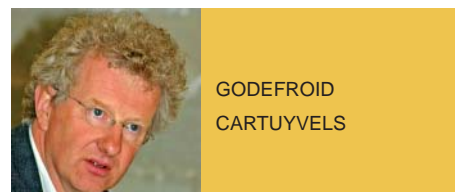
- formation en cours de carrière: le dispositif actuel fonctionne mal. Il faudrait veiller à le concilier davantage avec le fonctionnement des établissements, à faciliter la conjugaison des aspirations individuelles et des exigences collectives, à assouplir l'obligation tri-annuelle pour pouvoir envisager des plans de formation sérieux et déclinés dans la durée. Il conviendrait également de réfléchir à de nouvelles modalités de formation;

- cellules de conseil et de soutien pédagogiques: le gouvernement devrait concrétiser la reconnaissance de leur rôle en leur donnant un réel statut et des moyens de fonctionnement;

- refondation du qualifiant: la déception est de taille. On relève très peu d'éléments nouveaux et rien qui permette d'inverser la tendance lourde du choix par relégation. On peut pointer des éléments positifs (développement de projets pilotes en matière de modularisation, volonté de développer l'alternance et de travailler sur l'offre et l'adéquation aux besoins des entreprises), mais il

reste beaucoup à faire en termes de représentations;

- spécialisé: on va vers davantage de synergie avec l'ordinaire. Le réseau a déjà développé des actions incitatives en matière d'intégration dans l'ordinaire, d'alternance et de lutte contre la déscolarisation d'élèves ayant des troubles graves du comportement.



GODEFROID
CARTUYVELS



JOSÉ
SOBLET



ANDRÉ
COUDYZER



GÉRARD
BOUILLOT



GUY
DE KEYSER

Photos: François TEFNIN

SUPÉRIEUR

André COUDYZER

"Un enseignement de qualité et accessible à tous": sous un titre aussi ambitieux, on se doit de s'interroger sur la faisabilité d'un tel programme. En effet, démocratiser l'accès aux études et favoriser la réussite ne peut se faire sans moyens complémentaires de la Communauté française. On peut difficilement concevoir que cela se fasse sur le compte des enveloppes financières actuelles des institutions.

La DPC met également l'accès sur le renforcement de la cohérence de l'offre d'enseignement supérieur. La réorganisation de l'enseignement supérieur est en marche depuis plusieurs années et doit se poursuivre. Cependant, on relève une volonté manifeste de marquer un temps d'arrêt dans le processus pour multiplier les étapes d'analyse et d'évaluation de ce qui est en cours. Par ailleurs, la volonté d'assurer une offre des formations équilibrée et centrée sur les bassins vise à une meilleure adéquation entre potentialités d'emploi et offre de formations. Éviter l'instrumentalisation de la logique des bassins et envisageons de poursuivre dans les meilleurs délais les rapprochements entre institutions.

Il faut également relever dans cette Déclaration la volonté de poursuivre toutes les démarches de garantie d'un enseignement supérieur de qualité. Cela passe par le renforcement de l'apprentissage des langues, un accroissement de la mobilité étudiante, de plus grandes interactions entre le monde du travail et de l'enseignement supérieur...

De nombreuses autres pistes sont également énoncées, mais toute la DPC vise bien à rencontrer le double objectif suivant: renforcer la qualité et l'excellence de notre enseignement supérieur; dégager une vision claire de l'avenir et un projet global cohérent pour cet enseignement.

PROMOTION SOCIALE

Gérard BOUILLOT

La DPC rencontre globalement nos préoccupations. Elle ouvre un champ

nouveau: l'articulation entre enseignement à distance et enseignement de promotion sociale. Il y a également une volonté politique de développer une orientation personnalisée au niveau des adultes en lien avec les PMS et le Carrefour emploi-formation.

Nous aurions voulu cependant que la DPC soit plus volontariste sur trois points: l'aide à la réussite des apprenants. L'ouverture faite se limite à une expérimentation. Or, il s'agit d'un enjeu essentiel pour la réussite des adultes qui ne sont pas toujours dans des conditions favorables pour suivre une formation. Ensuite, l'amplification de l'offre de formation. La DPC se contente d'en "examiner" la possibilité alors qu'il faudrait une réelle amplification de l'offre. Un chemin possible serait de multiplier les politiques croisées avec d'autres opérateurs de formation dans les Régions (classes moyennes, Forem, Actiris...). Enfin, la mise en place de conseillers pédagogiques. La DPC se limite à entamer une réflexion. C'est pourtant capital, parce que la démarche pédagogique attendue par les adultes implique une efficacité beaucoup plus grande: ils veulent aller assez vite dans leur formation. On a donc besoin de conseillers pédagogiques pour soutenir les enseignants.

Enfin, il faut préserver la structure autonome de la promotion sociale, son unicité, qui permet une plus grande cohérence pédagogique, et développer une meilleure communication entre offre d'enseignement de promotion sociale et les publics qui quittent le secondaire et le supérieur sans certificat ou diplôme.

PMS

Guy DE KEYSER

■ synergies entre les acteurs de l'école: il s'agit de les renforcer via une remédiation passant par la mise en place des meilleures conditions possibles d'apprentissage des élèves (en concertation avec les équipes éducatives, développement de stratégies adaptées favorisant la réussite de chaque élève). Une attention particulière devra être portée aux parents dans la première étape de la fréquentation scolaire. Partant des besoins liés à la complexité des pro-

blématiques à gérer, la formation en cours de carrière devrait permettre de développer des compétences dans ce sens, axées sur la mise en place d'approches différenciées. La prévention, essentielle dès l'école maternelle, passe aussi par une responsabilisation de tous les acteurs et un soutien éducatif privilégié. La DPC précise qu'il s'agit d'éviter que les difficultés ne se transforment en obstacles insurmontables et d'adapter les pratiques aux élèves en difficulté;

■ aide à l'orientation: conçue comme une éducation au choix, elle doit s'inscrire dans un processus continu permettant aux élèves de devenir acteurs dans un contexte favorisant des choix positifs. Des structures d'appui comme le service de seconde ligne d'"information-orientation" commun à différents opérateurs (Région wallonne, Cocof) sont prévues. L'essentiel en la matière étant de pouvoir disposer d'une structure coordonnée et utile aux professionnels du secteur. On notera aussi l'intention de mettre en place un Conseil Supérieur de l'Orientation par un accord entre entités fédérées;

■ enfants à besoins spécifiques: autre défi pour cette législature, ce qui concerne notamment le soutien à la parentalité et l'intégration qui nécessitent des approches convergentes entre les acteurs des enseignements ordinaire et spécialisé, en particulier avec les populations scolaires défavorisées;

■ *mens sana in corpore sano*, ou comment mener une politique du mieux-être permettant aux jeunes de développer des attitudes et des habiletés pour faire face aux multiples défis qui les attendent: gestion des conduites à risque, socialisation, hygiène de vie... ■